

Nature de l'acte : 8.9

DECISION N° 2024_112

Mis en ligne le 8.03.24
Transmis le 8.03.24

TARIFS 2024 : ADDITIFS BOUTIQUE MUSÉE PYRÉNÉEN

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 29 mars 2023 portant abrogation et remplacement de la délibération n°18 du Conseil municipal du 21 décembre 2021 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire, et notamment le 4°) 2°) déléguant au Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de fixer les tarifs de vente de produits au sein de la boutique du Château-fort-Musée pyrénéen,

Afin de s'adapter à de nouveaux projets, des tarifs complémentaires sont proposés pour les produits de la Boutique du Musée pyrénéen afin de diversifier la gamme de produits et d'enrichir l'attractivité de la boutique,

L'annexe ci-jointe récapitule les nouveaux produits à vendre à la Boutique du Musée pyrénéen.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De mettre en vente des nouveaux produits selon tableau ci-joint en annexe,

ARTICLE 2 :

D'approuver la tarification proposée pour l'ensemble de ces produits ci-joint en annexe,

ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte-rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 4 juillet 2024

Le Maire,



Thierry LAVIT